



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

**19 mars 1962 ? Waterloo ! : conséquences et interprétations des accords
d'Évian / Michel Delenclos
éd. l'Harmattan, 2012
cote : 59.140**

Le titre de cet ouvrage est emprunté à un des négociateurs d'Évian, Bruno de Leusse : « on ne fête pas Waterloo ! ». Cette expression est le point de départ d'une recherche de bénédictin qui rappelle les ouvrages précédents de l'auteur.

Sa documentation, très dense et précise, analyse les pourparlers d'Évian et contredit le terme d'accords, qui selon René Mayer n'ont aucune validité juridique ni diplomatique. Il reproduit ensuite ce que furent - les réactions du FLN lors de la crise de 1962 – les commentaires des journalistes, écrivains, juristes, militaires, parlementaires – la position des associations pour et contre – le recours au referendum – les lois et décrets publiés – les effectifs et les pertes – les militaires disparus² et les Morts pour la France – le devenir des cimetières militaires.

Il y a donc là une mine d'or pour les chercheurs, qui découvriront : le bourrage des urnes le 1er juillet 1962 – le caractère anticonstitutionnel du referendum lié à l'article 11 – les directives pour la négociation de de Gaulle à Pompidou et de Leusse en février 1961 – la loi algérienne sur les moudjahidines.

Le discours du député Robert Abdesselam, le 26 avril 1962, est un document d'histoire : il décrit avec précision toutes les violations des déclarations d'Évian, que le gouvernement ne pouvait ignorer.

On ne peut qu'approuver la conclusion d'Abderahmane Farès : « les relations entre l'Algérie et la France sont le cimetière des occasions manquées ».

Maurice Faivre



Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.

² La liste chronologique de 438 militaires disparus appelle vérification, les ministres Messmer et Joxe ayant indiqué des chiffres différents, et les archives n'étant pas ouvertes



Académie des sciences d'outre-mer

« On ne fête pas Waterloo », aurait écrit Bruno de Leusse, un des négociateurs d'Évian, voilà pour la justification du titre. Dans un avant propos l'auteur précise ses intentions ; montrer que le général de Gaulle a imposé l'indépendance contre la volonté du peuple algérien, qu'il a sacrifié les intérêts français à un mouvement terroriste qui n'avait aucunement l'intention de coopérer avec la France ni de respecter des accords qui n'ont d'ailleurs pas été signés à Évian le 18 mars, réagir contre « une narration idéologique et médiatique aux données faussées et à sens unique » de la guerre d'Algérie qui fut une guerre révolutionnaire qui se poursuit aujourd'hui autour de la mémoire. Ceci a le mérite de la clarté : il s'agit d'un ouvrage militant, d'un essai et non d'un livre d'histoire.

Essai ou inventaire, qu'est donc ce livre ? La réponse est dans la table des matières où sont énumérés en 25 chapitres des chronologies, des déclarations et des allocutions de multiples personnalités, gouvernementales, élues, françaises et algériennes, des articles de presse, les textes des accords, le référendum et le scrutin d'autodétermination, les disparitions de militaires, les prisonniers, les sépultures. C'est donc bien un inventaire.

Est-il « exhaustif » et peut-il être « une mine d'or » pour les chercheurs ? L'auteur nous dit y avoir mis tout ce qu'il a pu rassembler sur les accords d'Évian, mais il présente ses trouvailles sans plan chronologique, ni thématique, ni géographique.

En fait, cet inventaire est sous-tendu par deux partis pris incompatibles avec un travail d'historien ; une rancœur tenace contre le général de Gaulle, l'impasse totale sur le contexte historique et politique français et algérien dans lequel les accords d'Évian ont été signés. Peut-on ignorer l'histoire longue de la présence française en Algérie, ce que viennent de faire Gilbert Meynier et Tahar Khalifoune dans un petit ouvrage au titre modeste Repenser l'Algérie dans l'histoire, un ouvrage, qui ont pointé l'échec répété des réformes, depuis le second Empire, jusqu'à la trêve civile d'Albert Camus, « occasions inexistantes » plutôt qu' « occasions manquées ».

Michel Delenclos plaide, dans sa conclusion pour l'établissement de la Vérité par une réécriture franco-algérienne de l'histoire à laquelle il pense avoir contribué en publiant tous ces documents. Et sa dernière phrase est une citation d'Abderrahmane Farès du 10 avril 1962, qui qualifie les relations de la France avec l'Algérie de « cimetière des occasions manquées ». Mais alors pourquoi avoir fait l'impasse totale sur les « barricades » de janvier 1960, sur les émeutes à peine contenues par le FLN et par l'armée à Alger, en décembre 1960, lors de la dernière tournée du général de Gaulle à Alger, sur le putsch des généraux du 22 avril, sur la montée en puissance de l'OAS devenue une organisation terroriste qui a déclenché une guerre ouverte et sans merci contre l'armée, la gendarmerie, la police et tous les représentants de l'État, qui s'est glorifiée de l'inqualifiable assassinat des six inspecteurs des Centres sociaux, dont l'écrivain Mouloud Feraoun, réunis le 15 mars 1962 au Château Royal à El Biar. Ces événements sont contemporains des pourparlers qui ont abouti à la signature du 18 mars et ils ne peuvent en être dissociés.

Parallèlement, on ne peut pas oublier ni excuser les massacres d'Oran après juillet 1962.



Académie des sciences d'outre-mer

Je ne peux pas terminer cette recension sans m'étonner que l'auteur et l'éditeur aient tout fait pour rendre ce livre illisible : débauche de caractères gras et d'encadrés, notes et illustrations placées dans le corps du texte, table des matières sans renvoi à la pagination, dates données sous la forme d'abréviations numériques.

Michel Levallois